

Présidence

Service des affaires institutionnelles et juridiques

Perpignan, le 17 juillet 2023

Décision n°2023-036 du 17 juillet 2023 portant désignation du directeur et de la directrice adjointe de la Direction du cabinet

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE PERPIGNAN,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L 712-2;

Vu les statuts de l'université;

Vu la délibération UPVD/CA 2023/07-07 n°07 du 7 juillet 2023 relative à la création d'une Direction du cabinet ;

Vu l'avis du comité social d'administration du 30 juin 2023,

DÉCIDE:

Article 1: Monsieur Julien Cauvet est désigné directeur du cabinet de l'université de Perpignan Via Domitia.

Article 2 : Madame Fanny Guyonnet est désignée directrice de cabinet adjointe de l'université de Perpignan Via Domitia.

Article 3 : Cette décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 5: La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « admin-info », « etudiants » et sur le site internet de l'université.

